

L'IRS reporte la date limite pour divulguer les revenus de comptes extraterritoriaux cachés

IR-2009-84, 21 septembre 2009

WASHINGTON — L'*Internal Revenue Service* a annoncé aujourd'hui qu'il permettra un délai supplémentaire exceptionnel pour les divulgations volontaires spéciales que doivent faire les contribuables qui n'ont pas déclaré les revenus provenant de comptes extraterritoriaux cachés. Maintenant, ces contribuables auront jusqu'au 15 octobre 2009 pour le faire.

Selon des provisions spéciales émises en mars, les contribuables qui possèdent ces comptes cachés avaient jusqu'au 23 de septembre de 2009 pour divulguer ces renseignements. Les contribuables qui ne divulguent pas volontairement les revenus provenant d'un compte caché au plus tard à la date limite s'exposent à des pénalités administratives encore plus sévères, s'il y a lieu, et à des poursuites judiciaires.

A la suite d'un afflux de requêtes de la part de contribuables, l'IRS a reçu de nombreuses demandes de professionnels de l'impôt et d'avocats de tout le pays souhaitant un délai supplémentaire pour se conformer aux règlements. L'IRS a donc pris la décision de reporter cette date limite. En repoussant la date limite pour une courte période de temps, l'IRS accorde un allègement fiscal aux contribuables qui avaient l'intention de divulguer ces renseignements avant la date limite, mais qui n'ont pas pu la respecter en raison des problèmes logistiques et administratifs auxquels ils ont dû faire face. Ce délai supplémentaire accordera aux spécialistes en déclarations de revenus et aux avocats le temps nécessaire pour discuter de ces comptes cachés avec les contribuables, leur donner des conseils là-dessus et préparer les documents qu'il faut pour pouvoir tirer profit des dispositions spéciales quant aux pénalités.

L'IRS a annoncé qu'il n'y aura plus de délais supplémentaires.